

DELIBERATION N° 81/201 : RENOVATION DE L'EGLISE/TRAVAUX DE GROS OEUVRE/MARCHE NEGOCIE  
ENTREPRISE RIBONI

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il convient de solder les travaux de gros oeuvre de la rénovation de l'Eglise qui comprendraient :

A/TRAVAUX EXTERIEURS :

- . fouille pour canalisation gaz et électricité
- . relevage et rejointement
- . réfection d'une partie du mur de clôture à proximité de l'escalier extérieur
- . mise en place de fourreaux pour éclairage extérieur.

B/TRAVAUX INTERIEURS :

- . Chapelle de Ludre
- . Chapelle de Landre
- . Enlèvement des grilles sur chapelle
- . Dépose des 3 statues
- . Socle pour nouvel autel de la Nef
- . Autel des fonds baptismaux
- . Autel de la Nef

C/MENUISERIE :

- . Autel
- . Sacristie

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, il apparaît que l'entreprise RIBONI de PONT-à-MOUSSON est la moins disante pour un montant de 109 403 F 28 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise RIBONI de MAIZIERES les PONT-à-MOUSSON, un marché négocié correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant T.T.C. de : 109 403 F 28

- précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 11/78.